EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice :	
Nombre de présents :	
Nombre d'exprimés :	
	Séance du jeudi 04 octobre 2012
<u>Date de la convocation</u> :	
28 septembre 2012	

L'an deux mil douze le quatre octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

<u>Présents</u>: Ms PADIOLLEAU, GOHIER, ADUMEAU, GALIMANT, RONCIER, DÉROGIS, Mmes ROQUIN, ULIVI, MORLEC C.

Pouvoirs: Mme GENTILHOMME à M. PADIOLLEAU, Mme FRANCESCAT à Mme ULIVI

Absents: M. MORLEC P, MIle DENIS

Mme MORLEC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- vente parcelle ZO 63
- achat parcelles B635 et B638
- Remise en cause du contrat d'assurance statutaire des agents communaux
- Augmentation du prix des repas de la cantine scolaire
- occupation domaine public pour le vendeur de pizzas
- DM Budget Communal
- Compte Rendu du service d'eau potable pour l'année 2011
- Convention avec le SATESE pour la station d'épuration des Villecôqs
- questions diverses

Monsieur le Maire propose de surseoir à la décision concernant la convention avec le SATESE. Proposition acceptée par le Conseil.

1) Vente parcelle ZO 63

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la proposition d'achat de Monsieur RIVIERE concernant la parcelle n° ZO 63 pour un montant de 25 000€.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de donner, à l'unanimité, une suite favorable à la vente de la parcelle cadastrée ZO n°63 située au Vieux Joué à M. et Mme RIVIERE et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

2) Achat parcelles B635 et B638

Comme indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que M. MIALDEA propose de vendre les deux parcelles cadastrées B635 et B638 au prix de 25€ du m² et qu'il serait intéressant de disposer de ces deux parcelles jouxtant une

parcelle appartenant à la commune, ceci dans le but de pouvoir y implanter plus tard un bâtiment public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la proposition d'achat des parcelles cadastrées B635 et B638 et autorisent le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

3) Remise en cause du contrat assurance statutaire pour le personnel communal

Mme ULIVI explique aux membres du Conseil que le personnel est assuré par Groupama depuis de longues années et qu'il convient de remettre en cause le contrat en cours.

A titre d'exemple, actuellement, concernant le personnel titulaire :

Cotisation: 6,42% de la masse salariale brute (3961€).

Taux obtenu par le Centre de Gestion suite à appel d'offre : 5,95% de la masse salariale brute (3654€)

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour remettre en cause l'actuel contrat et de demander d'autres devis afin de choisir la solution la plus intéressante.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la remise en cause de l'actuel contrat d'assurance du personnel communal et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

4) Augmentation du prix des repas de cantine

Monsieur le Maire informe de l'augmentation, depuis le 1er septembre, du prix des repas de cantine fournis par les Toques Régionales à hauteur de 0,03€.

La commune de Neuillé-le-Lierre a décidé de ne pas répercuter cette augmentation sur la facturation aux parents.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur une éventuelle répercussion de cette augmentation sur la facturation faite aux parents.

Après discussions, il est décidé à l'unanimité de reporter cette question à un prochain Conseil car il conviendrait au préalable de prendre une décision conjointe avec Neuillé-le-Lierre, dans le cadre d'une réunion du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

5) Occupation du domaine public

Le Conseil est informé que tous les mardis soir, un vendeur itinérant de pizzas s'installe sur la place de la salle des fêtes.

Afin de compenser le branchement électrique du camion sur le compteur communal, il est proposé au Conseil de se prononcer sur une participation d'occupation du domaine public.

Après en avoir débattu, le Conseil décide à l'unanimité de fixer cette participation à 100€ par an et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

6) DM Budget communal

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante concernant la section d'Investissement :

Frais étude 2031-12 : 1286,68€ Vestiaires foot 2138-12 : -1286,68€ Autre Construction 2138 : -2900€ Mobilier 2184 : 2900€

A l'unanimité cette décision est acceptée telle que présentée et le Conseil autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

7) Compte rendu du service d'eau potable 2011

Présentation est faite par Monsieur Louis Gohier du compte rendu du service d'eau potable. A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent ce compte rendu comme présenté en annexe.

Questions diverses

- ✓ Il a été demandé deux devis auprès de la société SPIE pour des extensions de réseau. L'un concerne le chemin des Gâts (pour 603,78€) et l'autre le chemin de la Guêtrie pour (221,75€). Le chemin de la Guêtrie sera privilégié.
- ✓ L'engazonnement des abords du terrain de football sera à envisager
- ✓ Il est donné connaissance aux membres du Conseil des entreprises retenues pour les travaux d'extension de l'école maternelle, à savoir :

- lot n°1 (VRD/gros œuvre): 10 547,03€ HT PETIAU ET FILS - lot n°2 (charpente métallique) : 14 765,00€ HT CANCE - Lot n°3 (couverture/étanchéité): MODERN ETANCHE 6 107,10€ HT - Lot n°4 (menuiseries): CALIPPE 21 704,00€ HT - Lot n°5 (faux plafond/plâtrerie): RIVL 2 758,40€ HT - Lot n°6 (électricité) : **ECCP** 3 993,96€ HT - Lot n°7 (peintures/sols souples): REVEAU 3 600,00€ HT

- ✓ Problème de passage de poids lourds sur la VC10. La cc2r et l'entreprise COLAS ont été informés que les bas-côtés s'affaissent. Un courrier de réserve sera adressé à l'entreprise COLAS.
- ✓ Les membres du Conseil sont informés que des devis pour l'aménagement des combles de la mairie ont été demandés et seront étudiés prochainement.
- ✓ L'aménagement d'un lieu stable est à prévoir pour le ramassage des ordures ménagères à Pinson.
- ✓ Il est envisagé de créer une place de parking pour handicapés sur la place de la mairie. Il faudrait saisir la cc2r afin de savoir si cela relève de leur compétence.
- ✓ Un jeune a fait une demande auprès de la municipalité afin d'effectuer ses stages d'apprentissage en horticulture au sein du service technique. Il sera donné une suite défavorable à cette demande car l'adjoint technique en poste est seul et ne dispose donc pas du temps nécessaire pour l'encadrement de ce jeune.

La séance est levée à 20h30

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux